



Décembre 2020

Depuis 2016, VALOREM étudie en étroite relation avec les élus, la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque sur la commune de Pauillac (33). Cette 1ère lettre d'information vous présente VALOREM et les grandes lignes du projet. Nous vous en adresserons une nouvelle dès que le projet connaîtra des avancées significatives.

### VALOREM, QUI SOMMES-NOUS ?

Groupe français indépendant créé en 1994, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leur potentiel en énergies renouvelables.

Avec près de 300 collaborateurs, VALOREM maîtrise toutes les compétences nécessaires au développement, à la construction et à l'exploitation d'installations d'énergies renouvelables : éolien, solaire, hydroélectrique, énergies marines...

Attentif aux attentes du territoire, VALOREM construit les projets en accord avec les élus, les riverains et les services de l'État, dès les phases préliminaires. Ses engagements reposent sur l'investissement local, l'épargne citoyenne et l'insertion professionnelle.



### Nos références de développement dans le photovoltaïque

**55 projets**

en développement



**1,3 GW**

de puissance cumulée

**12 projets**

en exploitation ou en construction



**144 MWC**

de puissance cumulée

### LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE PAUILLAC

Depuis août 2016, VALOREM étudie en accord avec la municipalité de Pauillac, la possibilité d'installer un parc photovoltaïque sur une déchetterie, située au lieu-dit du Plantey. Le conseil municipal a délibéré favorablement en 2016 et en mai 2020 sur la poursuite du projet et est régulièrement informé à chaque étape clé.

Après avoir réalisé des études de préféabilité, nous avons missionné au mois d'avril 2020, des experts indépendants pour la réalisation d'études environnementales et techniques complètes (études naturalistes, paysage, faune, flore...). Elles permettront de déterminer les caractéristiques techniques du projet pour l'intégrer au mieux dans son environnement.

### → Les atouts du projet



Un site dégradé inutilisé



Un ensoleillement favorable



Un raccordement au réseau électrique possible



Aucun enjeu environnemental bloquant



Des technologies adaptées au sol dégradé



Un projet compatible avec la charte du Parc Naturel Régional du Médoc



Photo prise sur site | Février 2020



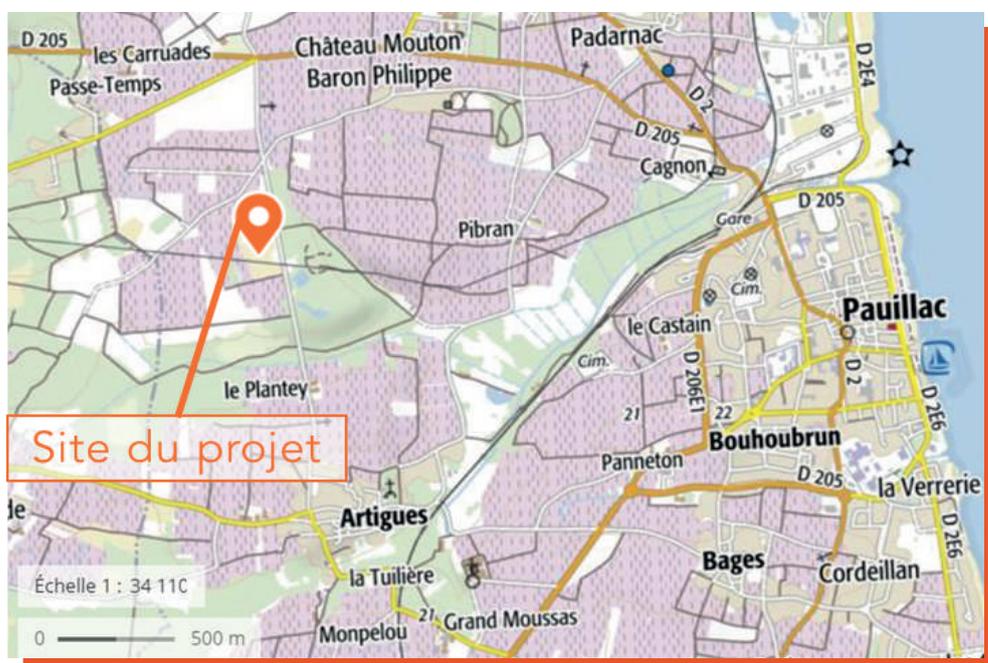


## L'IMPLANTATION DU PROJET

Le projet se situe sur une ancienne carrière ayant été remblayée puis dégradée en décharge de déchets ménagers jusqu'aux années 1990. Depuis, ce site est inutilisé, ne pouvant être exploité par une activité agricole ou des constructions lourdes du fait de la nature dégradé de son sous-sol. Il fait l'objet depuis plusieurs années, de dépôts sauvages, présentant un risque pour l'environnement. Un terrain difficile à entretenir par ses propriétaires et les services de la municipalité.

VALOREM a donc proposé aux élus de valoriser ce site et de le convertir en un parc solaire. Grâce aux différentes techniques de fondations (pieux battus, longrines etc.) les parcs solaires sont des constructions qui s'adaptent aux sous-sols dégradés.

Au-delà de produire une électricité propre et locale, ce parc permettrait de sécuriser l'environnement du Plantey en empêchant les dépôts sauvages de déchets.



**5 hectares**

de surface  
étudiée

**5 MWc**

de puissance  
maximale

**6 GWh**

de production  
annuelle estimée

**2 290**

tonnes de CO2  
évités\*

**53%**

des besoins électriques  
résidentiels de  
la commune  
de Pauillac\*\*



\*Chiffres RTE / ENEDIS - \*\*Hors chauffage et eau chaude



Zone d'implantation potentielle



## LES ÉTUDES RÉALISÉES SUR LE MILIEU HUMAIN & NATUREL

Le développement d'un projet photovoltaïque nécessite d'étudier le milieu humain et physique (paysage, usage des terrains) ainsi que le milieu naturel (faune, flore et habitats) de la zone.

Réalisées par des bureaux d'études indépendants, ces études approfondies permettent de dresser l'état initial du site, d'en évaluer les enjeux environnementaux, les contraintes réglementaires, techniques et/ou d'usage. Elles permettent de valider la faisabilité du projet et de définir l'implantation la plus adaptée au site.

Les études réalisées par les spécialistes sont en cours et se termineront à la fin de l'année 2020.

### Résumé des résultats des études sur les milieux :

#### Humain et physique

Aucun risque n'a été identifié au sein de la zone d'étude (inondation, séisme, technologique...).

#### Paysager

Présence discrète du parc en raison de son isolement. Visibilité possible à l'ouest du site, depuis les vignes.

#### Naturel

Présence possible d'espèces protégées communes et de zones humides dégradées



Lézard des murailles



Couleuvre jaune et verte



Crapaud calamite

A l'issue de ces études, des mesures et des aménagements seront mis en place afin de préserver les différentes espèces présentes sur site. L'objectif étant qu'elle puissent continuer de fréquenter le site, une fois le parc photovoltaïque installé.

## LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET DE PAUILLAC

### 2016 à 2020

Premiers échanges avec la commune

Signature de la promesse de bail

Lancement des études techniques : potentiel solaire, raccordement, études environnementales

### 1ER SEMESTRE 2021

Dépôt de la demande de permis de construire

### 2021

Enquête publique organisée par la Préfecture

Remise du rapport du Commissaire Enquêteur au Préfet

### 2022-2023

Présentation du projet au prochain appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie.

Sous réserve que le projet soit sélectionné, préparation à la construction : finalisation du financement, prévision du matériel, des fournitures, briefing des différentes entreprises qui interviendront sur le chantier...



Photo prise sur site | Août 2020

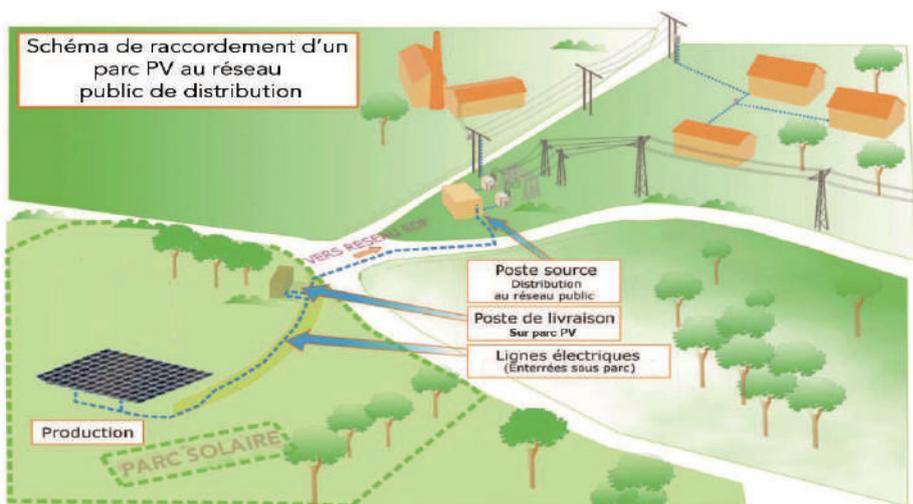


## LE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

L'installation d'un parc solaire a pour objet la production d'électricité. En fonction des équipements mis en place, la production sera plus ou moins importante. Quelle que soit la technologie retenue, l'intégralité de la production électrique est exportée vers le réseau de transport d'électricité (RTE) ou le réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) le plus proche. Il n'y a pas de stockage d'électricité prévu sur site.

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité sous forme de courant continu. Les onduleurs transforment le courant continu en courant alternatif et le rendent conforme aux spécificités du réseau de transport et de distribution.

Enfin le poste de livraison, véritable organe de contrôle du parc, compte et centralise les informations sur la production électrique de l'installation. C'est le poste de livraison qui fait l'interface entre la centrale solaire et le réseau électrique.



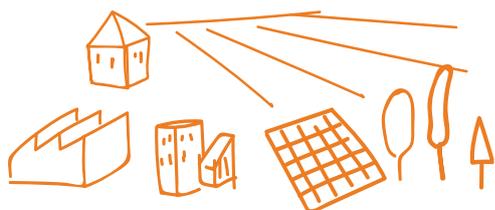
## LES APPELS D'OFFRES PHOTOVOLTAÏQUES

Pour obtenir un tarif d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque, les projets doivent être lauréats d'un appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Les projets sont sélectionnés selon le tarif d'achat proposé, leur bilan carbone et la qualité de leur implantation.

L'obtention préalable du permis de construire est nécessaire pour présenter le projet de Pauillac à cet appel d'offres et, si nous en sommes lauréats, de construire le parc. Le terrain d'implantation a obtenu en octobre dernier son certificat d'éligibilité aux Appels d'offres, au titre des terrains dégradés, auprès des services de l'état.



Pour en savoir plus rendez-vous sur :  
[www.parc-photovoltaïque-pauillac.fr](http://www.parc-photovoltaïque-pauillac.fr)



Votre contact pour toutes questions relatives au projet :

**Laurianne PAU | Cheffe de projets**  
laurianne.pau@valorem-energie.com  
06 25 94 88 56